

Saison 2021 / 2022 CIRCULAIRE D'INFORMATIONS

Les calendriers du Championnat par équipes régional de la 2ème phase sont disponibles sur le site de la Ligue (menu « Administratif » - « Documentation » - section sportive) ou <u>en</u> cliquant sur ce lien direct.

Afin d'éviter des litiges au cours de la saison entre votre association et la Commission sportive régionale, voici quelques éléments complémentaires.

1) Gestion sous GIRPE

GIRPE doit être utilisé au niveau régional (lien de la version 7.4.8. pour SPIDv2 à installer). Le logiciel intègre un tutoriel d'utilisation (point d'interrogation en haut à gauche lorsqu'on a lancé l'exécutable).

2) Transmission des résultats

Les résultats doivent être communiqués **au plus tard le dimanche soir** par un responsable du club de l'équipe recevant.

Le club recevant doit saisir la feuille de rencontre via GIRPE avant le lundi 12h (accès club ou pass-équipe).

Le Pass-Equipe

A chaque équipe, il est automatiquement attribué un code alphanumérique de 10 caractères consultable dans le menu sportif de l'espace monclub.

Le responsable du club donne ce code à chaque responsable d'équipe qui lui permettra de se connecter avec un accès restreint à l'espace monclub pour remonter la feuille via GIRPE ou la saisir manuellement en cas de problème technique avec GIRPE (voir ce tutoriel).

La feuille de rencontre est établie en 3 exemplaires qui reçoivent les destinations suivantes :

- le feuillet jaune au juge-arbitre (si utilisation de GIRPE, la feuille peut être blanche);
- un feuillet à chacun des capitaines.

La feuille de rencontre doit être envoyée au secrétariat de la ligue :

- en cas d'absence d'une des deux équipes (exempt ou forfait) ;
- en cas de match nul;
- en cas de présence d'un rapport du juge-arbitre.

Dans le cas où le juge-arbitre rédige un rapport, il doit l'envoyer à la Commission Sportive Régionale, par email au secrétariat de la ligue qui fera suivre.

Dans le cas d'un forfait, l'équipe qui aurait dû recevoir doit communiquer le forfait avant le dimanche soir à la Ligue.

3) Demande de modification des rencontres

Le club doit déposer une demande de modification de rencontre dans l'espace monclub au minimum 8 jours avant la date officielle pour les reports et au minimum 8 jours avant la date demandée pour les rencontres avancées.

Le club adverse devra donner une réponse sous 48 H dans l'espace monclub pour que la CSR puisse donner son avis et informer les clubs et le juge arbitre le cas échéant. Voir les pages 10 à 12 de ce tutoriel.

4) Quelques rappels et nouveautés (en rouge)

- En Prénationale le juge arbitrage est neutre. Le classement minimum des joueurs est 11.
- En Régionale 1, le classement minimum des joueurs est 10.
- Un 4^{ème} joueur classé en dessous du classement minimum requis en PN et R1 est autorisé pour la 2^{ème} phase à la condition qu'il n'y ait pas de joueur mieux classé que lui dans les équipes de numéro supérieur pour le compte d'une même journée.
- En cas d'infraction, la rencontre sera perdue pour l'équipe par pénalité 14-0 et 3-0 et une amende de 100 € sera infligée au club fautif
- Obligation aux clubs évoluant en R1 de fournir un JA1 officiel non joueur pour les rencontres à domicile et pour les clubs évoluant de la R2 à la R4 de fournir un JA1 officiel joueur ou non pour les rencontres à domicile.
- Utilisation de balles en plastique obligatoire.
- Tarifs des pénalités financières en annexe

5) Gestion cas Covid

- Si <u>un seul joueur</u> de l'équipe sur les quatre est atteint par la Covid-19, la rencontre doit avoir lieu et le club remplace le joueur malade par un joueur de son effectif ayant les points nécessaires pour évoluer dans la division concernée, dans la mesure du possible.
- Si <u>deux joueurs</u> de l'équipe sur les quatre sont atteints par la Covid-19, vous pourrez accorder le report de la rencontre sur les cinq premières journées uniquement.
- Sur les deux dernières journées, la rencontre devra avoir lieu avec l'effectif valide du club (ceci ne constitue en aucun cas l'autorisation de déroger à la règle du brûlage mais les éventuels cas qui pourront se présenter seront étudiés par la CSR).

Tout cas Covid-19 devra être justifié par un test « PCR Covid-19 » positif.

6) Règlements

Les <u>Règlements Sportifs Fédéraux 2021/2022</u> sont consultables sur le site de la FFTT (pages 33 à 66 pour le Championnat par équipes).

Le <u>règlement régional du Championnat par équipes</u> est consultable sur le site de la Ligue (pages 3 à 10 des Règlements Sportifs régionaux 2021/2022).

7) Montées/descentes

A l'issue de la 2^{ème} phase, le premier de chaque poule accèdera à l'échelon supérieur. Les descentes de chaque division seront fonction des descentes de la division supérieure. Dans tous les cas, le 8ème de chaque poule descendra dans la division inférieure.

En R4, il est prévu 16 montées : 1 montée par département et 1 montée supplémentaire pour les 3 départements ayant le plus d'équipes en championnat départemental lors de la phase 2 de cette saison.

8) Vœux

Pour rappel, les vœux formulés par les clubs ne doivent concerner que :

- Le jour et l'horaire choisis parmi ceux proposés pour les équipes de Régionale 1 à 4, à savoir le samedi 15h30, 16h00, 16h30, 17h00, 17h30 ou le dimanche 14h30 (sauf dérogation).
- Pour pallier les contraintes liées à la capacité d'accueil de la salle ou de sa disponibilité. En aucun cas, la CSR n'accèdera à des demandes de « confort ».

ANNEXE - TARIF DES PÉNALITES FINANCIERES 2021 / 2022

Ces pénalités financières viennent en complément des pénalités sportives prévues dans les règlements (fédéraux ou régionaux).

RETRAIT ULTÉRIEUR D'UNE ÉQUIPE

- Montant de l'engagement de la division (article II.102)

NON MISE A DISPOSITION D'UN JUGE ARBITRE OFFICIEL (JA1)

- Par prestation non effectuée : 20 euros

FEUILLES DE RENCONTRES

- Non saisie des résultats et/ou de la feuille de rencontre sur SPID dans les 48H ou saisie incomplète : **10 euros**

OUVERTURE DE LA SALLE

- Retard de l'ouverture de la salle : **50 euros** (1 heure avant la rencontre en PN, 30 minutes en R1)

RETARD

- Retard d'une équipe : 50 euros

ÉQUIPEMENT

- Tenue non réglementaire (PN et R1) : 10 euros / joueur

COMPOSITION DES ÉQUIPES

- Equipe incomplète (un joueur absent): 100 euros
- Equipe incomplète (plus d'un joueur absent) : 200 euros

JOUEUR NON QUALIFIÉ

- Joueur non qualifié (brûlé, non licencié, non autorisé...): 100 euros

RÉCLAMATION

- Réclamation sur la feuille de rencontre : 15 euros

FORFAITS

- 1^{er} forfait : confiscation de la caution versée en début de Championnat et versement d'une deuxième caution de 82 euros
- 2ème forfait : deuxième caution retenue et équipe mise en forfait général en fin de saison
- En cas de 3^{ème} forfait et de suivants : **200 euros/forfait**

APPEL A UNE DÉCISION AUPRES DU JURY D'APPEL OU CONSEIL DE LIGUE

- Droit d'appel : 100 euros

Correspondance des journées Championnats par équipes 2021-2022 - 2ème phase

N° journée sous SPID	Pro A Messieurs	Pro B Messieurs	Pro A Dames	Nationales Messieurs	Nationales Dames	Régionales Messieurs	Régionales Dames
13	Exempt	Exempt	11/01/2022	22/01/2022	22/01/2022	22/01/2022	
14	25/01/2022	25/01/2022	25/01/2022	05/02/2022	05/02/2022	05/02/2022	
15	11/02/2022	11/02/2022	Exempt	05/03/2022	05/03/2022	05/03/2022	
16	15/02/2022	15/02/2022	Exempt	12/03/2022	12/03/2022	12/03/2022	
17	22/03/2022	22/03/2022	Exempt	26/03/2022	26/03/2022	26/03/2022	
18	29/03/2022	29/03/2022	27/03/2022	09/04/2022	09/04/2022	09/04/2022	
19	19/04/2022	19/04/2022	29/03/2022	07/05/2022	07/05/2022	07/05/2022	
20	24/04/2022	24/04/2022	19/04/2022	Titres	Titres	Titres	03/04/2022 1er tour J2
21	07/06/2022	07/06/2022	22/04/2022	Titres	Titres	Titres	03/04/2022 2ème tour J2
22	10/06/2022	10/06/2022		Titres	Titres	Titres	03/04/2022 3ème tour J2
23				Titres	Titres	Titres	03/04/2022 4ème tour J2
24				Titres	Titres	Titres	
25				Titres	Titres	Titres	